

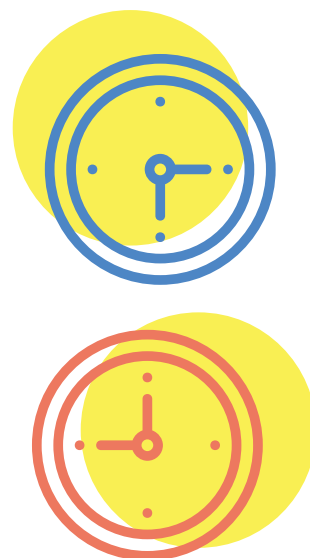
DIRECTION DE L'ÉCOLE

QUEL VOLUME DE DÉCHARGE ?

L'amélioration du dispositif de décharges de service pour la direction d'école, décidée en 2014, suite aux nombreuses interventions syndicales se poursuit à la rentrée 2016. Reste qu'au final, 36% des directions d'écoles n'auront toujours pas de décharge hebdomadaire.

NOMBRE DE CLASSES		DÉCHARGE D'ENSEIGNEMENT	ALLÈGEMENT OU DÉCHARGE SUR LE SERVICE D'APC (36 H)
MATERNELLE	ÉLÉMENTAIRE		
1		4 jours fractionnables*	6 h
2		1 jour par mois	6 h
3		1 jour par mois	18 h
4		1/4 hebdomadaire	18 h
5 à 7		1/4 hebdomadaire	36 h
8	8 et 9	1/3 hebdomadaire	36 h
9 à 12	10 à 13	1/2 hebdomadaire	36 h
13 et au-delà	14 et au-delà	décharge totale	36 h

* 2 ou 3 jours avant les vacances de la Toussaint / 1 ou 2 jours en mai-juin



QUELLES INDEMNITÉS ?

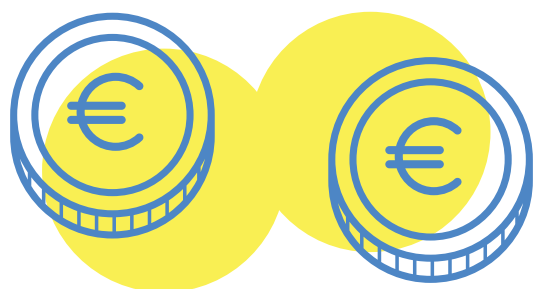
Tous les directeurs et toutes les directrices bénéficient de 8 points de nouvelle bonification indiciaire (NBI) et de points de bonification indiciaire (BI) en fonction de la taille de l'école.

L'indemnité de sujétion spéciale (ISS) pour la direction se compose d'une part fixe de 107,97€ brut mensuel et d'une part variable liée à la taille de l'école.

	INDEMNITÉ (EN BRUT MENSUEL)* PART FIXE + PART VARIABLE	NBI+BI (EN BRUT MENSUEL)	TOTAL (EN BRUT MENSUEL)
Classe unique	149,63 €	51,24 €	200,87 €
2 à 3 classes	149,63 €	111,79 €	261,42 €
4 classes	166,30 €	111,79 €	278,09 €
5 à 9 classes	166,30	177 €	343,30 €
10 classes et +	182,97 €	223,58 €	406,55 €

* majorée de 20% en REP ou 50% en REP+

* majorée de 50% en cas d'intérim de direction au-delà de 30 jours



POUR DE NOUVEAUX DROITS

En priorité, un temps de décharge suffisant

En septembre 2013, le SNUipp-FSU a mené une enquête auprès des directeurs et directrices d'école. Ce sont en priorité des avancées concrètes en terme de temps (87,69%), de reconnaissance salariale (84,22%) et d'allègement de la charge de travail administratif (78%) qu'ils et elles demandent. Et c'est bien ce que le SNUipp-FSU a porté et revendiqué auprès du ministère lors du « chantier métier » ministériel sur la direction d'école: plus de temps de décharge, un allègement des tâches administratives pour gagner du temps, une aide administrative statutaire et une meilleure reconnaissance salariale.

Si on peut noter quelques avancées, elles restent largement insuffisantes. Le SNUipp-FSU continue notamment de demander du temps de décharge de direction pour toutes les écoles:

- 1 À 3 CLASSES: 1/4 de décharge
- 4 À 6 CLASSES: 1/2 décharge
- 7 À 9 CLASSES: 3/4 de décharge
- 10 CLASSES ET PLUS: décharge totale